

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 26 mars 2025

Date de convocation : 21 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Procurations : 5 Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE

EXCUSÉS : Alexandre LARRUHAT, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Bérénice DABAN, Edith GRAVELEAU

PROCURATIONS : Alexandre LARRUHAT à Jean-Marc DOURAU, Antoine CUYAUBERE à Guy LABARRERE, Audrey VANHOOREN à Michel LAUVAUX, Bérénice DABAN à Christian CLAVARET, Edith GRAVELEAU à Marie-Françoise CAPELANI

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2025-12 : Renouvellement d'un contrat de travail

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire comptabilité et ressources humaines a été créé par délibération en date 13 avril 2022.

Il précise que, conformément à la délibération, cet emploi a été pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Il informe le Conseil Municipal que conformément au Code Général de la Fonction Publique, il souhaite réexaminer la rémunération de cet agent.

Il précise que cet emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 573. Les revalorisations qui interviendraient pour les fonctionnaires s'appliqueraient à cette échelle indiciaire (6^{ème} échelon du grade de Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe)

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 573

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au contrat de travail proposé en annexe,

ADOpte l'ensemble des propositions du Maire

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

